



DECLARATION DE CONFORMITE CE

ATLINKS EUROPE
22 quai GALLIENI
92150 SURESNES
FRANCE

Certifie que

- Les produits Alcatel Vision Solo, Alcatel Vision Duo, Alcatel Vision Trio sont conformes :
- aux exigences essentielles et autres dispositions pertinentes de la directive 1999/5/CE du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 1999 concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunication et la reconnaissance mutuelle de leur conformité en se basant sur les normes et autres documents normatifs suivants :
 - EN 60950-1 (2006) + A11 (2009) + A1 (2010)
 - EN 301406 V2.1.1 (2009)
 - EN 301489-01 V1.8.1 (2008) / EN 301489-06 V1.3.1 (2008)
 - au règlement (CE) N° 278/2009 de la Commission des Communautés européennes, du 6 avril 2009 portant application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité hors charge et au rendement moyen en mode actif des sources d'alimentation externes
 - au règlement (CE) N° 1275/2008 de la Commission des Communautés européennes du 17 décembre 2008 portant application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureau électriques et électroniques

Cette conformité s'entend pour autant que le produit pour lequel elle est donnée soit installé et utilisé suivant les instructions fournies dans le manuel d'utilisation.

Suresnes, 25 Juillet 2012

Didier GOJJARD
CEO ATLINKS EUROPE